

**ABONNEMENT**

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

**POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE**

**L'ECHO SAUMUROIS**

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**

**BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

**INSERTIONS**

Annonces, la ligne. . . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**

Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du Journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

**On s'abonne :**

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 FÉVRIER

**LEÇONS DU PASSÉ**

Un ancien député, M. Target, — dont le nom a été souvent prononcé à l'Assemblée nationale, — vient de publier une brochure qui contient un curieux rapprochement entre 1789 et 1887 et arrive à point.

L'auteur invoque l'autorité et les paroles de son grand-père, ancien avocat au parlement de Paris et l'un des présidents de l'Assemblée de 1789.

Après avoir fait un tableau saisissant et exactement horrible — l'auteur écrivait en 1797 — de la crise que nos pères ont traversée il y a bientôt cent ans, l'un des hommes qui avaient le plus acclamé 1789 nous dit :

« Le peuple, surexcité par la liberté illimitée de la presse et de la parole, n'avait plus le respect des droits de l'autorité ; le peuple, dans l'action de plusieurs millions de bras, a quelque ressemblance avec les despotes qui confondent aisément leur force avec le droit ; les modérateurs de l'énergie populaire, entraînés eux-mêmes par le mouvement imprimé à la nation, furent obligés de chercher des mesures moyennes pour le favoriser en essayant de le borner ; il s'établissait alors sur la moralité des actions un jugement louche, vacillant, incertain, qui permet presque de douter si les crimes des temps paisibles ne peuvent pas devenir quelquefois les vertus des révolutions ; les bons esprits et les cœurs droits qui, seuls, pourraient discerner la limite qui les sépare, ont pendant un temps moins de crédit et de force que les erreurs populaires. »

« Le peuple, sentant qu'il ne jouit pas encore de la liberté qu'il désire et voulant en anticiper la jouissance, ne fait que la remplacer par la licence la plus effrénée. Les partis en présence se subdivisent en mille sectes, et les mots n'expriment plus le sens réel des choses, ne sont plus que des

ralliements pour la haine : puis les esprits fatigués se rallient au premier signe d'ordre qu'ils aperçoivent. »

Ce « jugement louche, vacillant, incertain sur la moralité des actions et sur la ligne de conduite dont on ne saurait s'écarter impunément », n'est-il pas un signe du temps présent ?

Le gouvernement républicain semble précisément avoir fait de cette incertitude la règle et le principe de tous ses actes ; il n'est pas une manifestation de sa politique, tant extérieure qu'intérieure, qui n'en soit pas une preuve et qui, œuvre d'incapacité et d'égoïsme tout à la fois, ne révèle un parti pris de laisser tout aller à la dérive.

Et c'est avec ce gouvernement auquel quelques hommes dont l'honnêteté n'est pas suspecte, mais dont la mémoire et la perspicacité sont plus contestables, ont osé nous proposer de prêter appui, que nous allons, demain peut-être, affronter une des crises les plus terribles qui aient jamais menacé l'existence de notre pays !

Les leçons de l'histoire seront-elles donc toujours lettre morte pour certains esprits ?  
 G. DE MANGAY.

**ALSACE-LORRAINE**

Les nouvelles d'Alsace-Lorraine sont loin d'être bonnes.

Le gouvernement poursuit avec acharnement de prétendus complots suscités par la *Ligue des patriotes*.

Cette Ligue Démocratique nous aura fait plus de mal qu'elle ne nous aura aidé dans « la Revanche » pour laquelle elle a été censément constituée.

Encore une grosse erreur du général Boulanger !

On lit dans le *Journal d'Alsace*, qui paraît à Strasbourg :

« Le bruit s'est répandu dimanche que la police avait opéré des perquisitions domiciliaires chez plusieurs habitants de notre ville, entre autres chez M. Emmanuel

Schmutz, secrétaire du comité électoral de M. Kablé. Le fait était exact. Le gouvernement a cru être sur les traces de relations que quelques habitants de l'Alsace-Lorraine entretiendraient avec la *Ligue des patriotes*, à Paris. Et le premier procureur de la cour suprême à Leipzig, compétent en cette matière, a ordonné de faire des perquisitions chez les personnes suspectées.

« La police s'est donc présentée, dimanche matin, chez M. Schmutz et a fait une visite domiciliaire qui a duré plusieurs heures, examinant tous les papiers de ce dernier. Elle n'a trouvé, paraît-il, qu'une petite médaille commémorative et une épingle, qui ont été saisies ; elle a emporté, en outre, quelques papiers et lettres, entre autres la correspondance électorale trouvée dans le bureau particulier installé par M. Schmutz, rue Kageneck, 7, en vue des élections du 21 février. D'après certains renseignements, ces perquisitions ne devaient toutefois pas se rattacher à la campagne électorale. Nous pouvons ajouter que M. Schmutz déclare très catégoriquement qu'il ne fait point partie de la Ligue des patriotes, et nous apprenons du reste au moment de mettre sous presse que tous les papiers saisis dimanche lui ont été rendus aujourd'hui lundi comme ne contenant rien de compromettant.

« D'autres perquisitions se rattachant à la Ligue ont été faites, et une arrestation a été opérée dans une maison de la rue du Fil.

« La police a saisi en outre, dans d'autres domiciles, cinq mille exemplaires, sur papier rouge, d'un appel aux électeurs posant à Strasbourg la candidature socialiste d'un nommé Auguste Hamm, ouvrier à Mulhouse. Quelques personnes soupçonnées de menées socialistes ont été arrêtées, mais ont été remises en liberté. On dit aussi qu'une petite réunion socialiste, organisée dans une auberge de la route de Colmar, a été dissoute. »

Le *Journal d'Alsace* a reçu de Metz, à la date du 13, le télégramme suivant :

« Des visites domiciliaires ont eu lieu ce

matin chez plusieurs personnes indigènes appartenant aux classes supérieures de la population ; on dit que ces personnes sont suspectes de haute trahison. »

Deux arrestations, sur lesquelles les détails manquent, ont été également faites à Haguenau. Les deux personnes arrêtées — deux commerçants dont les journaux locaux ne donnent pas les noms — ont été amenées à Strasbourg.

On lit dans l'*Univers* :

« De l'Alsace-Lorraine nous arrivent ce matin de très graves nouvelles, au point de vue général. Des candidatures hostiles aux députés sortants surgissent dans la Haute et la Basse-Alsace. Mulhouse et Haguenau doivent être très sérieusement disputés par les candidats gouvernementaux aux allures modérées, MM. Mieg-Kœchlin, maire de Mulhouse, et le comte de Durckheim-Montmartin ; de même on a suscité des adversaires à MM. les chanoines Guerber, Simonis et Irénée Lang, députés de Guebwiller, Ribeauvillé et Schelestad.

« Mais une candidature significative entre toute est celle de M. Pétri, avoué, membre du Conseil municipal de Strasbourg, du Conseil général de la Diète d'Alsace-Lorraine, candidature avec laquelle le parti autonomiste rentre en scène et compte combattre M. Kablé à Strasbourg. »

**CHRONIQUE GÉNÉRALE**

**LES LOTERIES ET LA CHAMBRE**

Une interpellation a eu lieu au Palais-Bourbon à propos des loteries.

Pourquoi M. Goblet, ministre de l'intérieur, vient-il de promettre à la Chambre que, s'il autorise de nouvelles loteries, ce sera seulement à la condition que le montant des lots sera déposé à la Banque et que les sommes touchées par les organisateurs seront constatées par bordereaux signés du conseil de surveillance ?

C'est parce que, depuis huit années, les

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**CHERCHEZ LA MÈRE**

Dès que les visiteurs furent partis, M<sup>me</sup> Flornay s'enferma dans sa chambre et relut en tremblant la fatale lettre.

« Monsieur, écrivait-on à son mari, je viens vous annoncer un douloureux événement. Votre père est mort ce matin, à la suite d'une maladie de quelques jours, qui s'est aggravée tout à coup, et au moment où j'allais vous écrire que son état nous inspirait de sérieuses inquiétudes. On attend votre arrivée et vos ordres pour le service funèbre. »

La lettre était écrite par un ami du défunt. M. Flornay père, dont la femme était morte depuis longtemps, vivait seul à Orléans, et n'avait plus que des amis pour le consoler de la famille absente ou perdue.

M<sup>me</sup> Flornay se jeta sur un fauteuil, fondit en larmes, puis s'écria au milieu de ses pleurs :  
 — Manquer une si belle fête !

Ce fut là son premier cri de douleur. La passion du plaisir a quelquefois de ces crises féroces. Elle était encore jeune, elle était habituée à être encaissée, et elle aimait le monde pour son

propre compte, tout autant que pour celui de sa fille.

Le second mouvement valut mieux que le premier, l'humanité reprit le dessus, et elle se dit avec de meilleures larmes :

— Mourir loin de son fils... Il était bon, dévoué, et mon mari l'aimait tant !...

Malheureusement sa robe de bal, toute neuve, toute brillante, était étendue sur son lit. Elle regarda d'un oeil désespéré ces flots de satin, semés de dentelles et de fleurs, et se dit avec un profond soupir :

— Je l'ai essayée tout à l'heure, elle me va si bien ! Et au lieu de mettre ce soir cette splendide toilette, qui m'attirerait tant d'admirateurs et me ferait tant d'envieux, il me faudra donc subir le martyre de la robe de chambre !

Elle eut un accès de désespoir et s'écria :

— Si du moins la lettre était arrivée un jour plus tard !

A cette pensée, ses larmes se séchèrent et elle se dit :

— Mais qui m'empêche de le supposer ? Mon mari revient positivement demain, je lui dirai que je n'ai reçu la lettre que le matin. Il aura le temps de partir pour Orléans et de rendre les derniers devoirs à son père. Mais le timbre de la poste ?... Ah ! je garderai l'enveloppe. Mais la date ?... On l'a oubliée, dit-elle en regardant de nouveau la

lettre. On a écrit si précipitamment... Tout me sert.

« Après tout, ce n'est pas mon père, à moi, que j'ai perdu... Si je pouvais rendre la vie au mort en me privant de ce bal, je n'hésiterais pas ; mais cette privation ne le fera pas sortir de la tombe. C'est une question de convenance, et du moment où l'on ne se doutera pas... Oui, mais si ce n'est que mon beau-père, c'est le grand-père de ma fille, ce qui la touche de bien plus près... Mais elle le voyait si peu... Nous passions à peine un mois tous les ans, à Orléans, avant d'aller aux eaux. D'ailleurs, je ne lui ai rien dit, elle le croira vivant ; elle pourra aller à ce bal sans le moindre remords, puisque je prendrai tout sur moi, et du moment où elle fera le mal sans le savoir, ce sera comme si elle ne le faisait pas.

Elle regardait alors la magnifique garniture de points d'Angleterre qui ornait sa robe... mais tout à coup, au risque de la froisser, elle la rejeta fiévreusement en disant :

— Oh ! non... non... ce serait une mauvaise action.

On vint annoncer le dîner.

Elle s'assit en face de sa fille et ne mangea presque pas.

— Tu es malade, dit Alisa ; ce serait peut-être une imprudence d'aller à ce bal, et s'il faut... y renoncer... ajouta-t-elle d'une voix tremblante.

— Eh bien soit, dit tout à coup M<sup>me</sup> Flornay, renonçons-y, restons !

— Ah ! fit la jeune fille avec un petit cri douloureux.

Elle était comme beaucoup de gens qui veulent bien se donner l'héroïsme d'un sacrifice, mais à la condition qu'on ne l'acceptera pas.

— Alors, dit-elle, d'une voix de plus en plus altérée, je vais faire serrer ma robe de tulle... ma délicieuse robe de tulle... ma coiffure de roses... et de muguets... J'aurais eu du succès... beaucoup d'invitations... J'en ai déjà une pour le premier quadrille.

A chaque parole, on sentait trembler des larmes dans sa voix. Enfin, ne pouvant plus se contenir, elle se mit à sangloter.

— Ma pauvre enfant ! dit M<sup>me</sup> Flornay, qui, en plaignant sa fille, se plaignait elle-même, puisque tu le désires si ardemment...

— Nous irons ! s'écria Alisa, avec un élan de joie.

— Je ne sais... je réfléchis...

Elles venaient de finir de dîner, il était près de huit heures. On entendit un coup de sonnette à la porte d'entrée, et, un instant après, la femme de chambre entra précipitamment, en disant :

— Madame, c'est le coiffeur.

Ce seul mot de coiffeur bouleversa M<sup>me</sup> Flornay. Elle rougit, elle pâlit, elle devint toute tremblante ;

loteries ont émis pour plus de 400 millions de billets, et qu'il résulte de calculs irrécusables que, sur les 400 millions en question, 60 millions, au bas mot, ont passé en frais de publicité, d'administration et autres, de sorte qu'on peut dire que les loteries sont une véritable exploitation privée, et blâmer énergiquement le ministre qui les a autorisées au mépris de la loi.

M. Goblet — que nous nous permettrons de trouver indulgent à ce sujet — a été d'accord avec l'interpellant pour déclarer que, « quand plus de la moitié du capital d'une loterie reste entre les mains des intermédiaires, la loterie devient un scandaleux abus. »

Cette déclaration paraîtra tout à fait insuffisante au public dont on a soutiré l'argent.

S'il y a eu des abus scandaleux, comme un récent procès l'a démontré, s'il y a eu non-seulement des commissions aux intermédiaires qui emportent jusqu'à 60 0/0, mais si des billets gagnants ont été achetés après le tirage par certains administrateurs, ce n'est pas une déclaration du ministre de l'intérieur qui peut nous satisfaire.

Ce qu'il faut, c'est l'intervention du ministre de la justice.

Y a-t-il des malversations, oui ou non ?

Les malversations sont-elles des délits prévus par la loi ?

Alors, pourquoi le parquet n'est-il pas saisi de ces affaires ?

L'interpellation faite au Palais-Bourbon a peut-être été trop modérée, mais la réponse du gouvernement est absolument incomplète.

#### TARTUFE DANS LES ECOLES COMMUNALES

Tous les moyens sont bons aux républicains pour pervertir l'enfance. Le Conseil municipal de Paris n'a-t-il pas imaginé de faire jouer *Tartufe* en représentation gratuite offerte aux enfants des écoles communales ? C'est là une indignité que M. de Gavardie a justement flétrie lundi à la tribune du Sénat. Quel que soit le mérite littéraire du *Tartufe*, cette pièce n'est point faite pour des enfants ; les beautés littéraires leur échappent, ils n'en retiennent que deux choses : une insulte à la religion et une excitation à l'immoralité.

M. Berthelot, ministre de l'instruction publique, trouve cela parfait ; « *Tartufe* est jugé, » dit-il. Oui, et le plus souvent mal jugé, les républicains doivent bien le savoir, car l'interprétation qu'ils donnent chaque jour à la pièce dépasse de beaucoup la pensée de l'auteur.

Il ne s'agit pas de dissertar savamment sur les intentions de Molière, mais d'examiner quelle impression morale en tirent les spectateurs.

Or, ces spectateurs, surtout s'ils sont des enfants, éprouvent une impression hostile à la religion, une excitation au mal. Voilà ce qu'il faut considérer.

« On représente, dit M. Buffet, devant des enfants une scène de séduction, cela n'est pas jugé ! » Ou plutôt ceux qui le font commentent une mauvaise action, ils sont par

jamais un coiffeur n'avait fait autant d'effet.

— Eh bien, mère ? dit Alisa avec anxiété et toute épouvantée de ce silence qui lui semblait d'un triste augure.

— Qu'il entre ! dit tout à coup M<sup>me</sup> Flornay.

— Ah ! mère, que je suis contente et que je l'aime ! s'écria Alisa en se jetant à son cou.

Deux heures après, la mère et la fille faisaient au bal une entrée triomphale. Alisa, qui avait une beauté incontestable, était, comme toujours, rayonnante de grâce, de fraîcheur et de jeunesse. M<sup>me</sup> Flornay, à force d'art et de parure, trouvait le moyen d'avoir du succès, même auprès de sa fille. Elle était encore assez jeune pour prendre rang parmi les danseuses, et elle s'entendait dire, de tous les côtés, cette phrase, qui fait le bonheur des mères coquettes :

— En vérité, madame, vous avez l'air de la sœur de votre fille !

La nature n'avait donné à M<sup>me</sup> Flornay qu'une demi-beauté, mais elle l'avait si bien complétée par une toilette artistique, que ce soir-là elle était réellement jolie. Puis, selon son habitude, elle avait le talent d'attirer autour d'elle une cour coquette, qui ne sont pas précisément des coups de canif au contrat, mais des piqures d'épingle, qui ne manqueraient pas d'y faire quelques petits trous.

la même jugés, et toute conscience honnête et droite les condamne.

\*\*\*

#### A LA FRONTIÈRE

On télégraphie de Nancy au *Journal des Débats* :

« De nombreuses patrouilles allemandes circulent sur la frontière ; on croit qu'elles ont pour but d'arrêter les déserteurs, car on en signale un assez grand nombre depuis que les bruits de guerre se sont répandus en Alsace. Des ordres ont été donnés par le gouvernement français pour que, au cas où une de ces patrouilles entrerait par erreur sur notre territoire, il fut seulement pris acte de cette violation qui serait signalée à Paris pour être l'objet de réclamations diplomatiques. »

\*\*\*

Alexandre-Napoléon-Louis Joseph Berthier, prince et duc de Wagram, prince de Neuchâtel-et-Valengin, est mort, la semaine dernière, à Paris, d'une attaque d'apoplexie.

Né le 41 septembre 1810, à Paris, il était fils aîné du maréchal Berthier, que Napoléon I<sup>er</sup> avait fait prince et duc de Wagram, etc., et de Marie-Elisabeth-Amélie-Françoise, princesse de Bavière, de la branche palatine de Deux-Ponts-Birkenfeld. Il avait été élevé avec le roi de Rome.

Le prince de Wagram avait épousé, le 30 juin 1834, Zénaïde-Françoise, fille du comte Clary, nièce de Bernadotte, roi de Suède, et de Joseph-Napoléon, roi d'Espagne, qui est morte le 27 avril 1884. Il en a eu trois enfants : Malcy, mariée au prince Murat, Alexandre, qui a épousé la fille du baron Charles de Rothschild, et Elisabeth, mariée au comte de Turenne-d'Hémin.

### Les élections d'Allemagne

On écrit de Berlin, le 15 février :

« Maintenant que la lutte électorale s'est déployée sur toute la ligne, un observateur, exempt du vertige de l'agitation politique, pourrait bien évaluer les forces dont disposent les divers partis politiques et en tirer ses conclusions. J'ai attendu ce moment psychologique pour donner un pronostic sur les résultats probables du scrutin du 24 février. Bien entendu, il ne s'agit point d'une prédiction infallible.

Ce que je présente n'est que le résultat d'un calcul de probabilités basé sur les éléments que voici : le nombre des réunions, base incertaine, étant donné que la liberté de réunion n'est pas la même pour tous les partis ; le nombre des assistants des meetings, élément qui doit être consulté avec réserve ; la quantité des brochures, des manifestes et des bulletins électoraux, fait qui marque assez bien la force d'un parti, et enfin le meilleur indice, le chiffre des comités électoraux, des agents et des hommes de confiance.

J'ai combiné toutes ces données avec la statistique électorale de 1884, j'ai encore

consulté le courant populaire, dont l'intuition ne devrait jamais être dédaignée, et voici ce que je puis en conclure.

En Prusse, le boulevard des conservateurs, ce parti politique gagnera du terrain, mais les socialistes feront également des conquêtes.

Les premiers enlèveront en Silésie quelques sièges au centre catholique, et au nord-ouest, quelques circonscriptions électorales acquises aux libéraux. Les socialistes gagneront peut-être un siège à Berlin, un à Königsberg et un à Kiel.

Dans les provinces rhénanes, le centre catholique maintiendra à peu près ses positions, et le libéralisme restera maître dans le Schleswig-Holstein.

En Bavière, le centre catholique gardera ses positions. Les socialistes perdront peut-être le siège de Munich, mais ils ne sauraient être délogés de Nuremberg.

Le royaume de Saxe présentera l'image la plus typique de toute la lutte électorale. On verra là, probablement, le parti du juste-milieu broyé entre les deux extrêmes : les socialistes et les conservateurs. Ces derniers gagneront quelques sièges sur les libéraux, mais ils en perdront contre les socialistes, qui feront leur plus riche récolte en Saxe. Aussi les socialistes comptent-ils enlever, en dehors de leurs cinq sièges, les six circonscriptions que voici : Dresde (rive gauche), Dresde (rive droite), Leipzig (ville), Mittweida, Stolberg et Kirchberg.

En Bade, les partisans du septennat, conservateurs et libéraux-nationaux, se partageront les sièges. La part du lion appartient probablement aux conservateurs. Seule la ville de Manheim fera une exception, elle tombera probablement entre les mains des socialistes.

Le royaume de Wurtemberg est le foyer du parti populaire (démocratie bourgeoise) ; ce parti restera dans ses positions, mais il y aura dans le Wurtemberg un déplacement d'une autre nature. Les conservateurs y gagneront des sièges au détriment des libéraux.

Parmi les petits États, je vous signale Reuss-Schleitz et Reuss-Cera qui seront représentés purement par des socialistes. Il est vrai que chacune de ces petites principautés n'envoie qu'un député au Reichstag. La Hesse aura cette fois trois députés socialistes. L'un sera nommé à Offenbach, ville qui est conquise au socialisme depuis cinq ans ; les deux autres seront élus à Darmstadt et à Mayence, deux sièges qui augmentent cette fois la série des conquêtes socialistes.

La ville de Hambourg qui, jusqu'ici, avait envoyé deux socialistes au Reichstag, en nommera trois, de sorte que cette vieille République des marchands aura un représentant purement socialiste. En dehors de ces sièges, le parti révolutionnaire peut encore compter sur Francfort, Cassel, Gotha et les deux circonscriptions de Breslau.

En somme, le phénomène caractéristique du scrutin du 24 février sera l'accroissement des partis extrêmes, conservateurs et socialistes gagneront du terrain au détriment des autres partis.

jeune fille ira loin dans la voie de la frivolité, de l'égoïsme, du plaisir, et de toutes les vanités de ce monde. Elle s'habitue à cette manière commode de pleurer les morts. Si je l'épouse, et si j'ai la maladresse de la rendre veuve, quinze jours après ma mort, elle acceptera, non pas un bal, parce que le monde la critiquerait, mais une soirée intime, avec une tasse de thé, accompagnée d'une brioche arrosée de ses larmes, et agrémentée de quelques flatteries sur le nouvel éclat que lui donne sa toilette noire ; ce qui diminuera ses regrets de ma mort, qui lui aura fourni l'occasion de porter un deuil si favorable à sa beauté.

Cependant M<sup>me</sup> Flornay continuait à danser, à briller, à jouir, à souffrir, à chasser un remords, à accepter une valse, quand tout à coup elle étouffa un cri... ses yeux s'arrêtèrent effarés sur un homme qui venait d'entrer et qui s'avancait vers elle.

— Maman... maman... dit Alisa, mais regarde donc, c'est mon père. Quel bonheur ! Il ne devait, disait-il, revenir que demain ; il a voulu nous surprendre. Il vient nous rejoindre au bal. Oh ! s'il n'y avait pas tant de monde, comme je l'embrasserais !

(A suivre.)

AMAL SÉGALAS.

Les conservateurs, de 78 voix qu'ils avaient, rentreront au nouveau Reichstag avec une force de 110 à 120 sièges. Le chiffre du centre catholique s'abaissera de 99 à 80 ; les libéraux, selon toute prévision, perdront une trentaine de sièges. Quant aux libéraux-nationaux il est difficile de dire s'ils atteindront le chiffre qu'ils avaient dans le Reichstag dissout ; ils se sont tellement confondus avec les conservateurs que l'on ne peut guère établir aucun chiffre sur la composition probable de leur groupe.

Il n'existe aucun doute sur le succès des socialistes.

Partisans et adversaires conviennent que le parti ouvrier a beaucoup de chances d'être augmenté sensiblement ; seulement on diffère, en ce qui concerne le nombre de leurs nouveaux sièges. Au Reichstag passé, les socialistes avaient 24 députés ; ils luttent maintenant avec l'espoir de réussir dans 40 circonscriptions. En défalquant le nombre de sièges douteux, on peut dire qu'ils auront certainement, dans le futur Reichstag, 35 députés.

La majorité, au septennat, sera sans doute acquise, mais, de là à une majorité gouvernementale, il y a loin. Les petits accroissements que les partisans de M. de Bismarck espèrent n'y suffiront pas ; les gouvernementaux auront tout au plus autant de sièges que la somme des fractions d'opposition. »

### LE MARÉCHAL DE MOLTKE

Né en 1800 à Parchim, sous-lieutenant en 1818 dans l'armée danoise, lieutenant en 1822 dans l'armée prussienne, M. de Moltke devint, en 1857, chef d'état-major général ; il a toutes les décorations du monde, l'empereur l'a comblé de faveurs ; la nation, dont tant de fils sont restés sur les champs de bataille, le vénère. Fortune inouïe et que M. de Moltke aurait le droit d'envisager avec joie, s'il n'était pas atteint par les infirmités de l'âge. Au fond, le feld-maréchal de Moltke a été l'un des hommes les plus actifs de ce temps-ci, et, s'il a été servi merveilleusement par les événements, on doit reconnaître — et ce n'est que justice — qu'il les a souvent préparés. Un détail inédit : au mois de juin 1870, quand l'horizon politique se fut rembruni et que la guerre parut imminente, M. de Moltke soumit au roi de Prusse le plan de concentration probable de l'armée française et l'état de ses effectifs. Il avait calculé juste, à 6,000 hommes près ; pour le reste, ses prévisions étaient rigoureusement exactes. Il est vrai que, deux mois auparavant, le gouvernement impérial avait fait voter l'armée pour le plébiscite !

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 février.

Les impressions du marché sont beaucoup meilleures aujourd'hui. Le marché considère le maintien de la paix comme assuré : 3 0/0, 77,57 ; 4 1/2 0/0, 106,65.

L'action du Crédit Foncier s'est négociée à 1,302. Les obligations foncières et communales à lots de cette institution et notamment celles des emprunts 1879, 1880 et 1885 ont un marché assez animé. Ces dernières ont encore une marge à la hausse de 30 à 40 francs à parcourir avant d'atteindre le pair qui est le cours normal.

Le bilan de la Société Générale arrêté le 31 janvier a produit une excellente impression en raison du chiffre élevé des bénéfices ; on en conclut que le pair ne tarderait pas à être atteint si la place n'était pas soumise aux brusques spéculations que lui impriment les questions de politique extérieure.

La Société des Dépôts et Comptes Courants est toujours aussi ferme à 600.

Les achats en Polices spéciales A B de l'Assurance Financière acquièrent de jour en jour une plus grande importance. Le public commence à apprécier comme elles le méritent la sécurité de ces titres et les garanties sur lesquelles elles reposent.

Bonne tenue de l'action de Panama à 395. Les obligations des diverses émissions et principalement celles du dernier emprunt sont très en faveur.

Les actions de nos chemins de fer sont calmes. Le marché est plus animé sur les obligations.

### Nouvelles militaires.

#### LES OFFICIERS

Sous ce titre, on lit dans la *France militaire*, l'un des organes dévoués au ministre de la guerre actuel :

« Dans le beau livre intitulé : *L'Armée*

rançaise en 1887, tout un chapitre est consacré aux officiers.

Il faut, dit l'auteur, que « la position d'officier soit un sujet d'émulation, un but offert aux ambitions honorables; qu'elle présente des avantages sérieux ».

Comme il n'est pas possible d'apporter une amélioration sensible à la solde des officiers, il importe de s'efforcer de leur procurer en considération, en dignité, en bien-être moral, en garanties de toutes sortes, les compensations, les jouissances qui leur font défaut d'autre part.

Il faut les traiter avec bienveillance pour les rendre bienveillants aux autres; il faut, avant tout et surtout, les affranchir des répressions disciplinaires, inefficaces et odieuses, auxquelles ils sont exposés.

La punition d'arrêts simples entraîne la privation du droit de sortir de chez soi, et celle, plus outrageante encore, de recevoir chez soi qui l'on veut.

Ne point sortir, quand on est dehors toute la journée pour le service, n'est ordinairement rien. Il est humiliant cependant, pour l'officier vivant à l'hôtel, et c'est le cas de tous ceux qui ne sont pas mariés, de mettre dans la confiance de ses mésaventures militaires, un gargonier, tous les gens de sa maison, tous ses commensaux habituels, son logeur, ses ordonnances, et jusqu'aux officiers, aux sous-officiers, aux simples soldats même qu'il a sous ses ordres.

Tout le monde sait qu'un officier quelconque est aux arrêts; ça saute aux yeux, quelles que soient les précautions prises par le commandant ou par l'intéressé lui-même pour le cacher.

C'est pis encore, si l'officier puni avait, par avance — et c'est bien son droit — pris des engagements ou fait lui-même des invitations pour le jour où il se trouve aux arrêts, et quel officier pourrait répondre qu'il ne sera pas aux arrêts demain ?

Ce ne sont plus seulement alors des militaires ou des demi-militaires, qui se trouveront dans la confiance, mais des personnes complètement étrangères à l'armée, personnes considérables quelquefois qui, ne sachant pas comment s'encourent les arrêts, sont tentés de perdre toute considération pour un homme qui, lui-même, perd si facilement sa liberté.

Il peut arriver encore que l'officier puni soit appelé inopinément quelque part, auprès d'une personne qui lui est chère, ou d'un ami dans l'embarras. Il n'aura pas la ressource d'alléguer une indisposition de circonstance, parce qu'on le verrait sortir, la minute d'après, pour son service. Il faut absolument avouer — c'est honteux ! — qu'on est puni, pris par la patte, comme un lycéen en défaut, frappé de retenue, avec pensums, pour quelque mauvais tour joué à quelque méchant pion.

Si, des arrêts simples, nous passons aux arrêts de rigueur, la solution tourne au tragique. Cette punition comporte l'obligation de garder la chambre, et elle peut être prononcée pour trente jours consécutifs. Il y a de quoi tuer du coup un officier un peu

impressionnable et très sanguin.

Quant à la prison, c'est à n'y pas croire : soixante jours de cellule pour des fautes qui, souvent, n'en sont pas, car c'est pour les fautes les plus contestables qu'on est puni le plus sévèrement.

Tout cela n'est plus de notre temps, et il est stupéfiant que les décrets de 1883 aient pu conserver de si extravagants moyens de répression.

On les explique, en disant ordinairement qu'ils sont tombés en désuétude. Distinguons.

Dans les régiments bien commandés, on punit peu; c'est vrai. Les arrêts deviennent alors d'autant plus durs, qu'ils sont moins fréquents.

Mais, dans trop de régiments encore, on met les sous-lieutenants, les lieutenants et les capitaines eux-mêmes aux arrêts, comme les élèves-trompettes à la consigne. Là, un officier ne vaut pas plus, sous le rapport de la dignité, qu'un cavalier de 2<sup>e</sup> classe. Le cavalier de 2<sup>e</sup> classe y est moins puni que l'officier, parce qu'il a moins de responsabilités.

L'auteur de l'Armée française en 1887 demande la suppression absolue, complète des arrêts.

On les remplacerait par des blâmes ou réprimandes à divers degrés; qui figureraient, comme aujourd'hui les arrêts, sur les feuillets du personnel. Quand les blâmes encourus dénoteraient, par leur nombre, une inconduite soutenue ou seulement une négligence persévérante, on éloignerait temporairement l'officier coupable de l'armée, sans qu'il soit nécessaire de lui faire parcourir la série entière des punitions actuellement et abusivement réglementaires.

Nous ne saurions trop appeler sur ce point les méditations de ceux qui commandent.

Les répressions disciplinaires appliquées aux officiers sont tout ce qu'il y a de plus contraire à la dignité de l'homme privé et à celle aussi du chef militaire.

#### ÉCOLE DE SAINT-MAIXENT

Le nombre des sous-officiers à admettre cette année comme élèves officiers d'infanterie à l'École de Saint-Maixent est fixé à 400, y compris les candidats fournis par les troupes du Tonkin. La commission d'examen oral pour la France sera, comme les années précédentes, présidée par M. le lieutenant-colonel Ziéger, du 427<sup>e</sup> de ligne.

#### LA RÉSURRECTION DES JAMBIÈRES

On vient de distribuer, à quelques détachements de ligne, un nouveau modèle de jambières en cuir noir qui montent aux deux tiers du mollet et qui sont assez larges pour recouvrir le pantalon d'ordonnance sans trop le froisser. C'est un essai que l'on a tenté; mais rien n'a été encore officiellement décidé par la Commission technique d'infanterie.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La température est toujours rigoureuse. Le thermomètre est descendu ce matin à 6 degrés au-dessous de zéro.

Vent glacial du nord-est et temps clair.

On nous prie de publier la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur de l'Écho Saumurois,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je viens d'obtenir de M. le Général commandant l'École de cavalerie la permission de faire 25 fois le tour de la place du Chardonnet en moins de deux heures, soit 32 kilomètres environ.

La course aura lieu dimanche prochain, 19 février, de 4 heures à 3 heures.

J'ose espérer, Monsieur le Rédacteur, que vous voudrez bien insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Agréé, etc.

ALEXANDRE PORHAIT,

Dit l'Homme-Eclair (âgé de 17 ans).

P.-S. — Pendant la course, je sauterai deux obstacles.

Mardi, à midi, était célébré, à Saint-Pierre de Chaillot, le mariage d'un officier de l'École de Saumur, M. Masquelier, lieutenant au 3<sup>e</sup> cuirassiers, petit-fils de M. Kolb-Bernard, sénateur, avec M<sup>lle</sup> Jeanne Darcy, fille de l'ancien préfet de Nice.

Les témoins étaient, pour le marié : le général comte de Linage et le colonel Dombrot, du 3<sup>e</sup> cuirassiers; pour la mariée : MM. Lefebvre, ancien député de la Seine, et Hély d'Oissel.

SEGRÉ. — Le conseil municipal de Segré a pris une délibération naturellement pour émettre le vœu que la sous-préfecture de Segré ne fût pas supprimée, et il a chargé le maire de faire les instances nécessaires auprès de M. le préfet.

#### LES CUISINIERS TOURANGEAUX

Un banquet de 50 couverts réunissait mercredi à l'hôtel du Faisan, à Tours, l'élite des cuisiniers de Touraine. Rien de plus original que la table du festin. Des poêlons remplis de fleurs en bouts de table, une énorme marmite suspendue à la traditionnelle crémaillère formaient le milieu; des poêles, des léchefrites chargées de desserts variés complétaient la décoration. De la couleur locale partout, c'était Vatel qui faisait les honneurs de sa maison.

Quant au festin lui-même, il paraît qu'on s'en léchait les doigts. Le menu était des plus affriolants.

Nous rappelons aux industriels et commerçants qui désirent concourir à l'Exposition Régionale de Rennes, qu'ils peuvent

adresser leurs demandes de renseignements au Secrétariat général, 48, rue de La Chalovais, à Rennes.

#### LENTEMENT, MAIS SUREMENT

Un inspecteur primaire de la Sarthe vient d'envoyer aux instituteurs et institutrices de sa circonscription le questionnaire suivant :

« L'usage de la prière est-il conservé dans votre école ? Quelles prières ?  
« Quand ? Y a-t-il d'autres exercices religieux ? Lesquels ? Quand ? Et, au bas de ce questionnaire, on lit cette note : « Confidentiel. »

Ces quelques questions indiquent assez clairement où veut en venir cet inspecteur. Certes, si certains instituteurs n'ont pas cessé de faire la prière dans leur école, ce n'est pas lui qui leur recommande cette pratique, car cet inspecteur primaire, chaque fois qu'il visite une école, recommande à l'instituteur ou à l'institutrice de ne plus faire la prière.

Cependant, quelle est la loi, quel est le décret, quelle est la circulaire qui défend aux instituteurs de faire la prière ? M. l'inspecteur pourrait-il le dire ?

On a commencé par supprimer le catéchisme dans l'école, aujourd'hui on veut y supprimer la prière. MM. les inspecteurs pensent que l'émotion causée par la suppression du catéchisme est maintenant oubliée et qu'il est temps de faire un second pas.

Les ordres de la secte franc-maçonnique portent en effet : « Agissez lentement, mais sûrement. »

Le plus succulent des desserts est sans contredit les Ananas conservés dans un sirop de sucre préparé par la Maison Toutoute, de la Martinique. — Cet excellent produit, mis à la portée de tous par son prix modique, n'est vendu à l'ÉPICERIE CENTRALE que 0 fr. 95 c. la botte contenant un Ananas entier.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

#### Grand Théâtre d'Angers.

Judi 17 février,

Avec le concours de M. GUILLENOT et de M<sup>lle</sup> VANGELDER  
LA FAVORITE, opéra en 4 actes, de Donizetti.  
Le Cachemire vert, comédie en 1 acte.

#### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Sommaire du n<sup>o</sup> 307 (13 février) : Petite chronique de la Lanterne d'Arlequin. Une réunion publique. La guerre, etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

#### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### UN CHEF D'ORCHESTRE SOURD

NOUVELLE

Musicien jusqu'à tomber raide mort au son d'une fausse note, artiste au point d'exprimer par la musique ses sentiments les plus vulgaires, Pommery, qui avait raté le prix de Rome d'un quart de soupir, tennissait sous la misère, en dépit de son habileté, faute d'avoir su se faire une tête, un nom.

Une douzaine de ses partitions, trente de ses morceaux jaunissaient chez les directeurs de théâtre et chez les éditeurs. En revanche, il orchestrait, dans l'ombre et pour vivre, la musique des opérettes d'un confrère en renom.

Invité comme virtuose chez de menus bourgeois de Paris, Pommery se nourrissait de glaces. Il se-mait pour deux cents francs de talent, il récoltait pour vingt centimes de sirops; puis il regagnait son sixième étage, rasant les devantures de bou-

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des Gens de Lettres.

tiques, râpé, grelottant en hiver, fondant en été, n'ayant pour toute monnaie que les compliments onctueux des maîtres de maison.

Un jour, la Fortune passant près du pauvre hère, la fameuse roue l'éclaboussa. Une goutte d'or lui sauta à la joue. Autrement dit, notre musicien se vit engagé comme chef d'orchestre par le directeur du grand café chantant de la ville de Saint-X.

Il saisit sa boîte à violon — il jouait de tous les instruments — y logea sa seconde et dernière chemise et bondit, sans plus de bagages, dans un wagon de troisième classe. Il n'y a pas de quatrième classe.

En peu de temps, sa réputation de musicien merveilleux gagna toute la ville de Saint-X. Il travailla avec amour, dressa sa petite troupe, inocula la justesse des notes dans les gosiers les plus récalcitrants; il parvint même, nous l'a-t-on affirmé sur l'honneur, à faire chanter en mesure les femmes; bref, sous sa vibrante impulsion, tout le monde devint bon musicien. Pommery eût fait chanter le chat du théâtre.

Tant d'efforts et de renommée attirèrent sur son clavier une pluie de demandes de leçons. C'est à qui, dans la ville, prendrait des leçons de M. Pommery. Il n'y pouvait suffire. Plus d'une jeune bourgeoise dut passer à profits et pertes ses jeunes suaves sourires. En un mot, Pommery connut

les adorables ivresses du succès.

Elles ne furent pas de longue durée. Une catastrophe l'écrasa, la fièvre cérébrale l'arrêta net dans son essort et le cloua sur son lit.

On le soigna, on le guérit, mais lorsqu'il se releva, il était frappé de surdité.

Sourd, lui, musicien !

Sourd devant son piano qu'il harcelait fiévreusement, mais dont aucune note n'atteignait son oreille.

Le pauvre homme pleura.

Que faire ? Se détruire ou vendre du papier à lettres ? Il jeta des lamentations qu'il n'entendait pas, arpenta sa chambre, puis retomba pétrifié, vaincu, dans son fauteuil de convalescent.

Un soir, les aiguilles de sa pendule marquaient sept heures trois quarts. Il se redressa comme Sixte-Quint jetant ses béquilles, mit sa cravate blanche, endossa son habit, fourra dans une poche un revolver chargé, puis se rendit, comme un fou, à son théâtre.

Dès qu'elle le vit déboucher du dessous de la scène et apparaître dans son orchestre, la salle entière salua de ses mains la résurrection de son chef d'orchestre favori. Les musiciens, dont il était aimé, joignirent leur ovation à celle du public. Le pauvre artiste n'entendit rien, mais il vit. Le miroitement de cet océan de mains sympathiques l'émut jusqu'au fond du cœur; il s'inclina respect-

teusement, monta à son pupitre qu'il arrosa de deux grosses larmes.

Une idée saugrenue, une pensée de fou, de désespéré, l'avait ramené là. Il voulait se brûler la cervelle à son pupitre, sur cette modeste éminence qui, pour lui, avait été le mont Hy-melte.

(La fin à demain.)

JEAN ALESSON

Au dessert, le maire se lève :

— Je bois au peuple !

Et là-dessus, enthousiasme de l'assistance, applaudissements frénétiques.

Le directeur de la poste, homme d'esprit, se lève à son tour :

— Je bois aux lettres !

Et l'on retorque de plus belle sans y avoir vu plus malin que ça !

Petit tableau militaire.

Au fort de Vizille, près de Besançon, un colonel d'artillerie visite la poudrière; il arrive devant la grille, en fumant un superbe panatellas à peine entamé.

— On ne fume pas ! cria la sentinelle.

— Mais...

— On ne fume pas ! c'est la consigne !

— C'est bon, mon garçon, je vous félicite de votre zèle...

Le colonel jette le cigare et rentre.

Aussitôt, la sentinelle ramasse le « mégot » et le fume avec délices.

Études de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, Et de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques, Sur conversion de saisie immobilière,

### D'UNE MAISON

Avec ses dépendances, Sise à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 21, Sur la mise à prix de 7,000 fr.

### D'une autre Maison

Avec ses dépendances, Sise à Saumur, rue de Poitiers, Sur la mise à prix de 17,000 fr. Lesdits immeubles saisis sur les époux PILLET-MONESTRE.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, le mercredi 23 février 1887, heure de midi.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## A LOUER UNE MAISON

Sise rue du Temple, n° 17, S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, ou à M<sup>e</sup> GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, L'AUBERGE DU CANARD-ROUGE Rue du Petit-Versailles, n° 12. S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, rue d'Orléans. (67)

Etude de M<sup>e</sup> F.-H. RENIER, huissier à Gennes (Maine-et-Loire).

## Vente Mobilière

Par suite de saisie-exécution.

Le DIMANCHE 27 FÉVRIER courant, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, au lieu dit La Croix, commune de Grézillé, au domicile de M. PRIOU-CAILLEAU,

Il sera procédé, par autorité de justice et par le ministère de M<sup>e</sup> F. RENIER, huissier à Gennes, à la continuation de la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des objets mobiliers dont suit le détail, saisis sur ledit Priou-Cailleau.

On vendra :

Salle à manger, batterie de cuisine, vins en cercle et en bouteilles, harnais, chevaux, charrettes, voitures, et quantités d'autres bons objets. On paiera comptant, plus 3 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> DEGRETZ, notaire à Saint-Clément.

## A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, UNE BELLE MAISON DE CAMPAGNE

Avec servitudes, grand jardin et charmille,

Le tout situé à Saint-Clément, occupé récemment par M<sup>me</sup> Riotteau.

S'adresser au notaire. (97)

## A LOUER

Grande Cave et Maison Situées à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve Antoine Porrou. (69)

## A VENDRE

Un Morceau de Vigne

Contenant environ 22 ares,

Situé au Clos-Loup, joignant d'un côté M. Poisson.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

## VOLIERE GARNIE

A Vendre

S'adresser rue d'Alsace, 43, Saumur.

## GIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

## BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

LA Régisse Sanguinée GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac et facilite la Digestion. 0<sup>e</sup>75 dans toutes Pharmacies.

## Offres et Demandes

UN JEUNE HOMME sérieux, exempt du service militaire et muni de ses brevets, demande des écritures ou une place de comptable.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE, cocher et cuisinière, demande une place pour la Saint-Jean.

S'adresser au bureau du journal.

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

## MAGASINS DE LA GLANEUSE

Rue Saint-Jean, n° 51 et 53

## MODES

ON DEMANDE une apprentie pour les Modes. Conditions avantageuses.

## MANUFACTURE

DE PIANOS et HARMONIUMS

## LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. LÉPICIER, accordeur, est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

## AVIS

AUX

## Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Seimes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds, EMPLOYEZ

l'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

## L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9, SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais ; Encaustique pour parquets et la Chromo extra siccatif pour carrelage ; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

Saumur, Imp. P. GODET.

En vente chez tous les libraires :

## LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET

## DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

## LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

## ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

## ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

SANS PALAIS NI CROCHETS  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR  
Extraction, Aurification - Prix modéré.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 FÉVRIER 1887.

Valeurs au comptant			Clôture précé.			Dernier cours.			Valeurs au comptant			Clôture précé.			Dernier cours.			Valeurs au comptant			Clôture précé.			Dernier cours.																																																																																																		
3 %	77 05	77 80	77 05	77 80	77 80	Est	172 50	775	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	520	Gaz parisien	509	508	3 % amortissable	81 40	81 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1207 50	1220	Est	375 50	374	3 %	81 40	81 70	Midi	1120	1135	Est	380 50	380	4 1/2 % (nouveau)	104 50	104 37	Nord	1510	1530	Midi	386 50	388	4 1/2 % (nouveau)	106 25	106 70	Orléans	1295	1297 50	Nord	382 50	388 50	Obligations du Trésor	502 50	501 25	Ouest	860	855	Orléans	382	381	Banque de France	4150	4080	Compagnie parisienne du Gaz	1417 50	1422 50	Ouest	382	381	Société Générale	435	455	Canal de Suez	1930	1917 50	Paris-Lyon-Méditerranée	380	380	Crédit Lyonnais	532 50	535	C. gén. Transatlantique	485 50	485	Paris-Bourbonnais	375	377 25	Comptoir d'escompte	998 75	990	Russe 5 0/0 1870	96 50	98	Paris-Bourbonnais	375	377 25	Crédit Foncier, act. 300 fr.	1300	1310				Canal de Suez	562	565	Crédit mobilier	225	226															

## CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

### LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ							SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Expr.	Omn.	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	STATIONS	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	STATIONS	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.
Saumur(ori.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	Saumur(ori.)	6 53	»	»	4 16	8 31	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5	
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	Saumur(état)	»	6 50	8 31	4 19	8 30	Blou	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»	
Nantillyhalte.	»	7 03	8 37	10 43	»	4 26	Nantilly	»	7 03	8 37	4 20	8 43	Vernantes	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	Montreuil(a)	»	7 29	9 19	4 52	9 08	Noyant-Méon	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»	
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 39	(dép.)	»	7 34	9 29	5 1	9 10	Chât.-d-Loir	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 43	
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	le Vaudelnay	»	7 45	9 40	5 11	5 17		10 07	2 14	2 37	5 09	7 45	12 32	
(dép.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58	Baugé	»	7 56	9 50	5 20	5 44								
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	Doué	»	8 05	9 57	5 27	6 20								
Loudun	»	8 10	»	3 16	2 52	»														
Poitiers	»	8 30	»	3 40	3 10	»														

### LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							
STATIONS	Expr.	Omn.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Direct.
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 43
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	3 43	7 41	»
La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	57	3 52	7 50	11 13
Angers	3 38	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33	11 52

### SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS

STATIONS	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Omn.	Expr.
Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24
Varennes	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	»
Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 12	4 59	7 30	10 42
La Chapelle	»	9 10	»	1 24	5 17	7 42	»
Langeais	4 26	9 29	10 09	1 52	5 30	8 15	11 11
Tours	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	9 11	11 49

## COFFRE-FORT DE LA MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.